



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE  
ARRONDISSEMENT DE LANGRES  
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)  
☎ 03 25 90 14 80  
✉ [mairie.de.bourbonne@orange.fr](mailto:mairie.de.bourbonne@orange.fr)

**2023/DEC/74**

## **Attribution du marché pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable - Désignation du bureau d'études**

**Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS**

*VU la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le Code de la Commande Publique,*

*VU la décision du Maire n° 2023/DEC/46 du 02 Mai 2023 lançant le marché de réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la Commune de Bourbonne les Bains,*

*VU la consultation publiée sur le Journal de la Haute-Marne, le 18 Mai 2023, et sur la plateforme « marchés sécurisés » le 15 Mai 2023,*

*VU le rapport d'analyse présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 05 Juillet 2023 par l'assistant à maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental de la Haute Marne,*

*VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 05 Juillet 2023,*

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de l'avis d'Appel d'Offres, lancé le 15 Mai 2023 pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable, la société VERDI INGÉNIERIE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ sise 2 rue Fontaine les Dijon - 21000 DIJON a présenté la proposition économique la mieux disante,

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La société VERDI INGÉNIERIE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ sise 2 rue Fontaine les Dijon - 21000 DIJON est retenue afin de réaliser un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable pour un montant de 31 575.00 € hors taxes.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Envoyé en préfecture le 17/08/2023

Reçu en préfecture le 17/08/2023

Publié le 21/08/2023

ID : 052-215200403-20230817-2023DEC\_74-AR



**Article 3 :**

Il sera rendu-compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Bourbonne les Bains et une copie sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Langres et à VERDI INGÉNIERIE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ.

A Bourbonne les Bains,

le 17 août 2023

Le Maire par délégation du Conseil Municipal,



Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication.